



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Signaler une erreur sur un permis de conduire reçu il y a moins de 6 mois

Accéder au Service en ligne

Accessible avec vos identifiants ANTS ou via FranceConnect.

Préparez un exemplaire recto-verso photographié ou numérisé de votre permis de conduire.

Dans le menu proposé, choisir : **“Je souhaite signaler une erreur sur mon permis de conduire reçu il y a moins de 6 mois”**.

Vous pouvez joindre tout document justificatif pour faire corriger la ou les erreurs constatée(s).

Attention

vous pouvez utiliser ce téléservice uniquement si vous avez demandé la fabrication de votre permis par internet, sur le site de l'ANTS. Si vous avez un ancien permis erroné, vous devez utiliser la téléprocédure de demande de fabrication pour détérioration.

Ce téléservice ne s'applique pas dans les cas suivants :

Vous avez reçu un permis qui n'est pas le vôtre

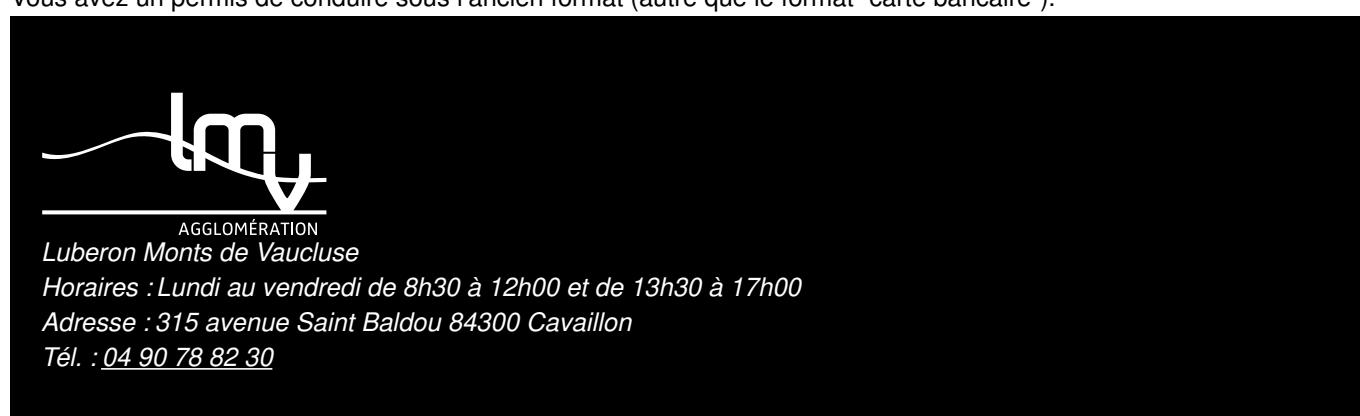
Vous avez déménagé dans un autre département depuis votre demande initiale

Vous avez fait une demande initiale d'échange de permis étranger

Vous avez fait une demande de permis de conduire international

Vous avez reçu votre permis il y a plus de 6 mois

Vous avez un permis de conduire sous l'ancien format (autre que le format "carte bancaire").



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R51109>